

**Question de Mme Kattrin Jadin au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes sur "l'imposition allemande sur les pensions des enrôlés de force"**

**Kattrin Jadin (MR):**

Monsieur le président, monsieur le ministre, suite à des interpellations reçues dans ma région, j'ai posé une question orale en commission des Finances concernant un dossier que vous connaissez fort bien pour l'avoir fait fortement avancer lorsque vous étiez en charge du département des Finances: il s'agit du régime d'imposition par l'Allemagne des citoyens belges d'Eupen, de Malmedy et de Saint-Vith, devenus Allemands par le fait de l'annexion de 1939 par le régime nazi et enrôlés de force au sein de l'armée allemande.

Votre collègue M. le ministre des Finances m'a alors appris que l'exemption d'impôt pour les travailleurs forcés, négociée par votre bienveillance auprès des autorités fiscales allemandes, ne s'appliquait pas pour les enrôlés de force, parce qu'au moment de leur enrôlement forcé, ils étaient devenus Allemands et qu'ils devaient de ce fait payer l'impôt allemand sur leur petite pension d'indemnité, qu'ils touchent au même titre que les travailleurs forcés.

Sachant que ces personnes sont nées Belges et devenues Allemandes par la force en 1939, qu'elles ont été contraintes de servir dans l'armée allemande, je trouve injuste cette distinction en matière d'imposition, surtout qu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, ces personnes sont redevenues Belges.

Monsieur le ministre, ne pourrait-on pas envisager d'accorder aux citoyens belges enrôlés de force pendant la dictature nazie la même exonération d'impôt allemand pour leur pension/indemnité de guerre, tout comme cela a été fait pour les travailleurs forcés? Si oui, êtes-vous prêt à prendre les contacts en ce sens avec votre homologue allemand, ainsi qu'avec votre collègue le ministre des Finances?

**Didier Reynders, ministre:**

Monsieur le président, madame Jadin, je me réfère tout d'abord à la réponse de l'actuel ministre des Finances à votre question parlementaire orale du 20 mars dernier par laquelle il précise que "l'Allemagne a considéré les personnes qui résident dans la partie germanophone de la Belgique comme des Allemands et les a enrôlés dans l'armée allemande."

Il apparaît donc que ces enrôlés forcés furent considérés comme des soldats et non pas comme des victimes du national-socialisme. À ce titre, ceux-ci ne font donc effectivement pas partie de la liste transmise, à la suite de mon intervention, par le ministre des Finances aux autorités allemandes pour permettre de conserver l'exonération fiscale des pensions des travailleurs forcés. Je le regrette car un certain nombre de ces personnes ont évidemment été considérées officiellement comme des enrôlés de force. Une commission, dont j'ai assuré la présidence à un moment, a été chargée d'examiner ces différents dossiers.

Selon les informations obtenues de mon collègue en charge des Finances, cette liste transmise émane des bases de données de la Direction générale des victimes de guerre du SPF Sécurité sociale, comprenant entre autres l'ensemble des personnes inscrites comme victimes du national-socialisme.

Il vous est donc loisible d'interpeller le ou la ministre en charge afin de connaître les marges de manœuvre ainsi que les démarches éventuelles pour permettre une telle reconnaissance. Il est certain que la diplomatie belge est et sera toujours disponible pour aider une victime belge d'actes de guerre, si elle peut être reconnue comme telle.

Il ne relève pas de mes compétences d'initier une telle démarche de reconnaissance mais je soutiendrai, le cas échéant, une telle démarche si elle s'avère justifiée. Pour ce qui concerne les personnes reconnues comme incorporées de force dans l'armée allemande par l'autorité belge, je vais recontacter les autorités allemandes pour faire en sorte qu'il puisse y avoir une exonération comme pour les autres personnes victimes du national-socialisme. Il faut toutefois que cette liste puisse être clairement communiquée.

Je contacterai moi-même mes collègues mais je vous invite peut-être à les interroger également.

**Kattrin Jadin (MR):**

Monsieur le ministre, une nouvelle porte s'ouvre donc. Je vais évidemment poser la question à Mme la ministre. Je vous remercie pour cette réponse très complète et encourageante pour toutes ces personnes qui m'ont interpellée étant dans ce cas.